

Séparation - Divorce

Date de la séparation (jj/mm/aaaa) : _____ Date du divorce (jj/mm/aaaa) : _____

Avez-vous payé une pension alimentaire pour le oui non Montant : _____
bénéfice de votre **ancien conjoint** ?

Si oui, veuillez nous indiquer : Nom : _____ N.A.S. : _____

S'il y a eu séparation et/ou divorce au cours de l'année, veuillez nous faire parvenir une copie du jugement de la Cour ou de l'entente.

	ENFANT 1	ENFANT 2
Prénom :	_____	_____
Nom :	_____	_____
Date de naissance :	_____	_____
N.A.S. :	_____	_____
Adresse (si différente de la vôtre) :	_____	_____
Pour chacun des enfants, veuillez nous indiquer qui a la garde légale des enfants :	<input type="radio"/> Vous <input type="radio"/> Ex-conjoint <input type="radio"/> Partagée	<input type="radio"/> Vous <input type="radio"/> Ex-conjoint <input type="radio"/> Partagée
S'il y a eu changement de garde légale au cours de l'année, veuillez nous fournir la période de garde :	Du _____ Au _____	Du _____ Au _____
Si vous avez versé une pension alimentaire pour enfant , veuillez indiquer le montant :	_____ \$	_____ \$
Si la garde de vos enfants est partagée et qu'aucun des parents ne paye une pension alimentaire, veuillez nous indiquer qui prend chacun des enfants à charge pour les fins fiscales (veuillez vous assurer de prendre entente avec l'ancien conjoint)	<input type="radio"/> Vous <input type="radio"/> Ex-conjoint	<input type="radio"/> Vous <input type="radio"/> Ex-conjoint
Pour chaque enfant à votre charge, veuillez nous indiquer ses revenus gagnés durant l'année :		
a) emploi	_____ \$	_____ \$
b) bourse d'études	_____ \$	_____ \$
c) revenus de placements	_____ \$	_____ \$
d) autres (fournir le détail)	_____ \$	_____ \$

Dans tous les cas, veuillez nous fournir les feuillets ou la copie des déclarations de revenus de l'enfant (si non produites par notre cabinet).

Séparation - Divorce (suite)

2023

L'enfant a-t-il reçu le crédit d'impôt pour solidarité :

de janvier à juin 2023 ? Si oui, indiquez le montant* : _____ \$

de juillet à décembre 2023 ? Si oui, indiquez le montant* : _____ \$

**Vous pouvez simplement nous fournir le relevé des montants reçus à titre du crédit d'impôt pour solidarité pour toute l'année 2023.*

	ENFANT 1	ENFANT 2
L'enfant est-il atteint d'un handicap ? <i>(S'il s'agit de la première année de demande, veuillez nous fournir le formulaire T2201 dûment complété et signé par un médecin ou professionnel de la santé autorisé. Si l'enfant a 18 ans ou plus, veuillez aussi nous fournir le formulaire TP-752.0.14)</i>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
L'enfant fréquente-t-il une école postsecondaire ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, veuillez nous indiquer à qui les frais de scolarité sont transférés.	<input type="radio"/> Vous <input type="radio"/> Ex-conjoint	<input type="radio"/> Vous <input type="radio"/> Ex-conjoint

Si votre enfant vous transfère ses frais de scolarité, veuillez nous fournir les Relevé T2202 et Relevé 8 émis par l'établissement d'enseignement. Ceux-ci sont habituellement téléchargés par l'étudiant sur le site de son institution scolaire. Si nous ne produisons pas les déclarations de revenus de l'enfant, veuillez nous en fournir une copie.

